

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNEGROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

P.V. N° 108
Dossier N° 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L1424-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 40 – dossier n° 1-1 en date du 26 novembre 2004 relative au renouvellement du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux élections 2020 : composition du Conseil d'administration – désignation des membres de la commission de recensement,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ De modifier la composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours comme suit :
 - 14 sièges attribués au département,
 - 4 sièges attribués aux communes et aux EPCI soit :
 - 2 sièges attribués aux communes ;
 - 2 sièges attribués aux EPCI.
- ✓ De prendre acte de la pondération des suffrages proportionnels à la population composant la commune ou l'établissement public :

Le nombre des suffrages des maires en vue de l'élection des représentants des communes et de leurs suppléants est fixé comme suit :

Tranche de population	Nombre de voix
De 1 à 50 habitants	1
De 51 à 200 habitants	10

De 201 à 500 habitants	100
De 550 à 10 000 habitants	1.000
Plus de 10 000 habitants	10.000

Le nombre des suffrages des présidents des EPCI en vue de l'élection des représentants des EPCI et de leurs suppléants est fixé comme suit :

Tranche de population	Nombre de voix
Moins de 10 000 habitants	1
De 10001 à 20 000 habitants	10
Plus de 20000 habitants	100

- ✓ De surseoir à statuer sur la désignation des membres de la commission de recensement.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT